



de quels recours je dispose?

Par **chamalo**, le **03/04/2009 à 14:26**

Je me suis fais voler ma voiture par un auto-stoppeur! Je me suis arrêter en sa compagni pour faire 1 achat,je les laisser dans la voiture avec les clés sur le contact,lorsque je suis sortie 5mn après,il avait disparu avec ma voiture! Lors de mon dépôt de plainte aux comissariat,j'ai réussi a identifier mon auto-stoppeur et j'ai porté plainte!
Je suis assuré tous risque à la macif;et l'assurance me dit que il n'y a pas vol car j'ai laissé les clés dessus,donec pas rembourser! Merci de me répondre

Par **aie mac**, le **03/04/2009 à 22:51**

bonjour
votre contrat précise les conditions de garantie pour le vol de votre véhicule.
si ces conditions ne sont pas remplies, la garantie n'est pas due.
et cela semble bien être le cas.